# Commune de Crottes en Pithiverais

# Compte rendu de séance Séance du 1 Février 2018

L' an 2018 et le 1 Février à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de POINCLOUX Daniel Maire

<u>Présents</u>: Mrs POINCLOUX Daniel, IMBAULT Thierre, DA SILVA Norbert, MADRE Jena-Christophe, VERNHES Dominique, CHANTEAU Jean-Claude, GOUEFFON Hubert

<u>Absents excusés</u>: Mr MESLAND Olivier, Mmes PILLOY Marie-Pierre (Pouvoir à Mr POINCLOUX), CHATELAIN Laëtitia

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 10

• Présents: 7

<u>Date de la convocation</u>: 29/01/2018 <u>Date d'affichage</u>: 29/01/2018

#### Acte rendu executoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Pithiviers

le: 02/02/2018

A été nommé(e) secrétaire : Mr VERNHES Dominique

#### Objet(s) des délibérations

#### SOMMAIRE

- Tarifs communaux 2018 D-2018-003
- Demande de subvention auprès du Département du Loiret dans le cadre de l'appel à projets d'intérêt communal (volet 3) pour la rénovation énergétique de la commune.

Le Maire demande au Conseil de rajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Demande de subvention auprès du Département dans le cadre de l'appel à projets d'intérêt communal (volet 3) pour la rénovation énergétique de la commune.

Les membres du conseil, à l'unanimité donnent leur accord pour rajouter cette délibération. Monsieur le Maire procède ensuite à la lecture des comptes rendus des séances du 20.12 et du 09.01.18 qui sont approuvés à l'unanimité des membres présents. Le conseil examine les points suivants :

#### **I- DELIBERATION:**

#### 1) Délibération n° 2018-003 : Tarifs communaux 2018

Le Conseil Municipal procède à la révision des prix de location de salles et locations diverses, et décide de reconduire à compter du 1er janvier 2018, les tarifs suivants :

#### I) Tarifs de location de salles :

### \* Salle de réunion :

- 1 journée (habitant de la commune) : 120 € période du 1er mai au 30 septembre
- 1 journée (habitant de la commune) : 140 € période du 1er octobre au 30 avril
- 1/2 journée (habitant de la commune) : 40 €

#### II) Tarifs des concessions dans les cimetières de Crottes et Teillay :

- Concession perpétuelle caveau : 180 €
- Concession 30 ans cavurnes: 180 €
- Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : 50 €

#### III) Taxes de branchement sur le réseau de distribution d'eau potable :

- Le tarif est fixé à 925 €HT

#### IV) Taxe de réouverture des compteurs d'eau :

- Taxe de réouverture : 40 € HT

#### V) Locations diverses:

- Location de lame pour tracteur 10 € / heure
- Location de balai pour tracteur : 10 € / heure
- Forfait de nettoyage de voirie : 100 € l'intervention, imputé en cas d'absence de nettoyage de la voie suite à des travaux en domaine privé.

Le Conseil Municipal approuve l'actualisation des prix.

#### A l'unanimité

POUR	CONTRE	ABSTENSIONS
8	0	0

# 2) Délibération n° 2018-004 : Demande de subvention auprès du Département au titre de l'appel à projets d'intérêt communal (volet 3)

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé d'entreprendre des travaux de rénovation énergétique sur les communaes associées de Crottes-en-Pithiverais (l'installation de panneaux photovoltaïques et la couverture sur le bâtiment communal situé derrière la mairie sur la commune de Crottes-en-Pithiverais ainsi que la modification de l'éclairage puiblic par du LED),

**CONSIDERANT** l'opportunité de bénéficier d'une subvention du Département du Loiret, au titre du volet 3 de l'appel à projets d'intérêt communal. Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- SOLLICITE le concours financier du Département du Loiret, au titre de l'appel à projet d'intérêt communal (volet 3) pour la rénovation énergétique de la Commune, au taux le plus élevé possible,
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant.
- ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR	CONTRE	ABSTENSIONS
8	0	0

## 3-Délibération : Contrat tonte des pelouse

Le Maire et les membres du conseil décident d'ajourner cette délibération jusqu'au prochain conseil et demander d'autres devis pour mettre en concurrence avec d'autres prestataires.

#### A l'unanimité

POUR	CONTRE	ABSTENSIONS
8	0	0

#### II- DEVIS:

Les membres du conseil ont étudié les devis suivants :

- 1) Eclairage public par du LED : Le Maire fait part au conseil des devis concernant l'étude pour le remplacement de l'éclairage public par des LED.
- Devis CEGELEC pour un montant de 25 800.00€ HT pour 56 points lumineux et 7 horloges astronomiques

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil décide de ne pas donner l'ordre de service mais de déposer une demande de subvention auprès du Département dns le cadre de la rénovation énergétique de la commune au titre de l'appel à projet d'intérêt communal (volet 3) pour savoir combien la commune pourrait prétendre avoir pour ce projet, sachant que ce dossier doit être impérativement déposé avant le 16 février 2018. Il décide d'attendre le devis de SOMELEC avant de pouvoir déposer une autre demande de subvention auprès du SIERP.

- <u>2) Travaux de désamiantage et pose de panneaux photovoltaïques</u> sur le bâtiment des jeunes situé au fond de la cour de la mairie de Crottes. Monsieur le Maire présente les deux devis reçus en Mairie :
- \* MALET SAS : 23 178.05€HT soit 27 813.66€ TTC (désamiantage et couverture)
- \* AGRI TERRITOIRE : 14 197.50€ soit 17 037.00€ TTC.(désamiantage)

Il rappelle le total du devis de l'entreprise DRU COUVERTURE : 25 116.00€ HT soit 30 139.00€ TTC (pose de panneaux photovoltaïques avec couverture sans le désamiantage) et informe que le dossier de demande de subvention au titre de la DETR a été déposé suite à la délibération prise lors du conseil du 09 janvier dernier. Le conseil après avoir entendu l'exposé du Maire décide de retenir les devis de AGRI TERRITOIRE pour 14 197.50€ HT et DRU COUVERTURE pour 25 116.00€ HT sans donner d'ordre de service et de déposer une demande de subvention auprès du Département au titre de l'appel de fonds d'intérêt communal (volet 3) pour un total de travaux de 39 313.50€.

- 3) Vérification des extincteurs des bâtiments communaux recevant du public : Mr le Maire fait le compte rendu de son rendez-vous avec Mr KALINOWSKi pour la vérification annuelle des extincteurs. Devis d'un montant de 564.45€ HT. Le conseil après avoir entendu l'exposé du Maire décide de mettre en attente le devis et souhaite avoir des précisions avant de donner l'ordre de service, à savoir si les vacations sont facturées à chaque vérification ou non.
- <u>4) Devis élagage</u>: Mr le Maire informe le conseil que l'ordre de service a été donné à l'entreprise DUBLE pour l'élagage des arbres de nos 2 communes pour la somme de 1 040.00€ HT.

#### **III- AFFAIRES DIVERSES:**

- \* Le Maire informe le conseil d'une demande faite par l'employé communal qui demande s'il est possible de couper le sapin dans le cimetière de Crottes, car n'a aucune symétrie avec les autres arbres. Les conseillers n'y voient aucun inconvénient.
- \* Pylone téléphonique : Le Maire informe le conseil qu'un commercial a été reçu pour un projet de pose de pylone de téléphonie mobile sur un terrain communal proche de l'autoroute. Le Maire demande l'avis du conseil qui après réflexion décide d'organiser une réunion d'information en invitant les riverains qui seraient plus proches de cette construction et avoir leur avis. Des invitations pour une réunion d'information seront distribuées aux personnes de Teillay Sud.
- \* SMIIS : Le Maire fait les comptes rendus de la commission des finances ainsi qu'un compte rendu des travaux en cours. Il informe également que concernant les rythmes scoalires, le passage à 4 jours dès la rentrée prochaine a été voté.
- \* <u>Développeur d'éoliennes</u>: Le Maire informe le conseil qu'il a reçu mardi 30 janvier un développeur d'éoliennes de la société GPE qui souhaiterait rencontrer le conseil pour discuter ndes projets qui pourraient être envisageables sur la commune. Après avoir entendu l'exposé du Maire les membres du conseil à la majorité Contre et 1 voix Pour décident de ne pas le rencontrer et ne donnent pas suite à cette société.
- \* Les travaux de réfection du logement communal situé au-dessus de la mairie de Crottes avancent bien.
- \* Sécurité routière : Le Maire fait le compte rendu de la rencontre avec le personnel des routes départementales qui a eu lieu le jeudi 1er février 2018. Ils se sont rendus sur site Rue de la Mairie, Rue de la Moinerie, etc... aux endroits où les véhiculent ont tendance à rouler vites. Le Département propose de mettre en place un dispositif provisoire comme ça a été le cas sur Montigny. Le Conseil décide de poursuivre le projet pour une éventuelle installation en 2019.
- \* <u>Réunion de l'AML45</u> : Mr le Maire, Mr IMBAULT et Mme PILLOY se rendront à la réunion de l'AML 45 organisée mardi 20 février à Neuville-aux-Bois.

\* Mr CHANTEAU fait part au conseil de 2 devis demandés auprès de Big Mat et de Point P pour la fourniture d'un caniveau et d'une grille à installer dans la Rue de la Coudray à Teillay. Ces devis sont mis en attente et feront l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de l'aide aux communes à faible population auprès de Département du Loiret.

### **IV- TOUR DE TABLE :**

- \* Mr GOUEFFON informe le conseil de son acquisition à titre personnel de la cloche de l'église de St Lyé la Forêt et souligne qu'il l'a installée dans l'église de Teillay. Il demande au conseil de donner son avis si il laisse la cloche dans l'église ou s'il souhaite qu'elle soit retirée.
- \* Mr IMBAULT relance le problème des véhicules mal garés qui abîmes les chaussées. Le conseil décide d'étudier le problème et voit ce qu'il convient de faire. Affaire à suivre.
- \* Mr CHANTEAU demande quand aura lieu le contrôle de l'aire de jeux. Le Maire informe qu'il faudra l'envisager au mois de juin 2018.

Il souligne également la détérioration de plus en plus importante du poteau SICAP à l'église de Crottes. Un courrier sera rédigé pour en avertir la SICAP.

Mr CHANTEAU demande aussi de relancer l'entreprise ALVES pour les travaux de réparation de la gouttière au logement communal de Teillay.

Séance levée à: 21:45

En mairie, le 02/02/2018 Le Maire Daniel POINCLOUX